

Claude-Thomas Du Puy, chevalier, était avocat au Châtelet de Paris; avocat général au Grand Conseil, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, maître des requêtes¹ en titre, et ensuite honoraire avant d'être transféré à la Nouvelle-France.

Sa commission est enregistrée à Québec le 2 septembre 1726.

On peut bien dire, sans crainte d'être désapprouvé, que cet officier a été, de tous ceux de son rang, le plus prétentieux, orgueilleux, et le moins raisonnable connu dans notre histoire. Il suffit de lire l'excellent article d'*Ignotus*, dans *La Presse*, (Montréal) 19 octobre 1901, pour s'en convaincre. Lisez par exemple l'extrait qui suit:—"C'était "pourtant un homme intelligent, instruit, lettré, profondément versé "dans la science du droit, doué d'une perception nette et rapide, d'une "élocution nerveuse et d'une rare facilité de plume. Mais ses talents "étaient déplorablement gâtés par son caractère. En effet, il était "autoritaire, opiniâtre, arrogant, entiché de sa personne, féru de l'idée "qu'il pouvait exceller en tout, violent et excessif, et capable de pousser "ses ressentiments jusqu'aux plus fâcheuses extrémités." Il fut bientôt en guerre avec quasi tout le monde: le gouverneur, l'évêque, et un certain nombre de prêtres.

Le 28 mai 1728, madame Du Puy, venue de France avec son mari et son fils, jésuite, retourna en France. Elle précédait son mari de quelques mois. En effet, rappelé par son souverain, il prit passage pour la France, le 1^{er} octobre, laissant ses affaires privées, dans un état passablement embrouillé, aux soins de son fils, le jésuite.

La famille est originaire de la Touraine, et est alliée aux Fleury, parents avec M. de Meulles; aux Voyer d'Argenson; de la Trémouille, etc., qui à leur tour comptaient comme De Meulles: parenté avec Colbert et Bégon; les Voyer d'Argenson: avec les Lusignan, Alogny de la Groie, et de combien d'autres de ce coin de France, dont les noms sont familiers aux lecteurs de notre histoire.

La maison est assez ancienne; nous en avons relevé des traces jusqu'à 1330, lorsque Guillaume de Fleury épousa Jeanne Du Puy.

Les armes enregistrées sont: *D'or à un lion d'azur, armé, couronné, lampassé de gueules.*

¹ Les maîtres de requêtes avaient une juridiction spéciale et sans appel, sur tous les officiers de la maison du roi. C'est ce que l'on appelait les *requêtes de l'hôtel*.